

## Communiqué de presse

12 mai 2021

# Coronavirus

## Vacciner et ouvrir prudemment par phases

**Le Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) salue l'adoption du modèle des trois phases par le Conseil fédéral. L'ouverture progressive devrait pouvoir se poursuivre au vu des progrès de la vaccination et de la situation épidémiologique. Il convient toutefois de prévoir un délai suffisant entre les différentes étapes.**

Le modèle des trois phases indique la direction à suivre pour de nouvelles ouvertures en cas d'évolution épidémiologique positive. Il fournit également des repères pour le cas où la situation se détériorerait. Le Comité directeur de la CDS a déjà salué dans le cadre de la consultation le fait que les valeurs-limites définies ne doivent pas être associées à un automatisme. En même temps, ces valeurs devraient être mieux prises en compte dans les prochaines décisions ainsi que respectées dans leur majorité.

Pour l'instant, les indicateurs dénotent des développements positifs. Outre les indicateurs relatifs à la charge sur le système de santé, les progrès en matière de vaccination sont cruciaux. Lors de la transition vers la prochaine phase, en plus de la disposition de la population à se faire vacciner, la couverture vaccinale effective devrait elle aussi être prise en considération.

### **Des étapes d'ouverture claires et simples**

Sur la base du modèle des trois phases, des étapes d'ouverture sont probables dans un avenir proche. Au regard de la situation actuelle, le Comité directeur de la CDS soutient en principe de nouveaux assouplissements, mais appelle le Conseil fédéral à ne pas échelonner les adaptations des mesures de manière trop rapprochée. Des modifications constantes des exigences et des conditions cadres s'ensuivraient, rendant ainsi plus difficile le respect des règles par la population et les branches concernées.

Les organisateurs d'événements, les écoles, les établissements de restauration, les institutions culturelles, les clubs sportifs, mais aussi les clients et les participants ne peuvent pas s'adapter toutes les deux ou trois semaines à de nouvelles mesures (taille des groupes, nombre de mètres carrés, restrictions des capacités ou mesures de sécurité). Avec des étapes d'ouverture moins nombreuses, mais plus claires, il est possible d'éviter une micro-gestion difficilement surmontable dans la mise en œuvre et dans l'application des mesures. Point également essentiel pour l'application pratique et les contrôles par les autorités cantonales. Le Comité directeur de la CDS a d'ailleurs aussi exprimé le souhait qu'un délai suffisamment important soit prévu dans toutes les phases pour évaluer la situation après les ouvertures ou les durcissements, et ainsi pouvoir observer les conséquences sur le taux de nouvelles infections.

De plus, le Comité directeur de la CDS est d'avis que les mesures indicatives doivent être harmonisées entre les différents domaines et faciles à retenir pour la population. Il convient de choisir des mesures indicatives qui ont déjà été utilisées au cours des précédentes phases de la pandémie. Dans un souci d'égalité de traitement, une certaine coordination devrait être assurée entre les différents domaines d'activités (sport, culture, lieu de travail, transports publics, etc.) en fonction du lieu où ils se déroulent (à l'intérieur ou à l'extérieur), de leur risque et des mesures de protection possibles. Il serait par exemple peu compréhensible pour la population que les grandes manifestations soient autorisées dès le mois de juin, alors que d'autres activités sont soumises à des concepts de protection et des restrictions importantes.

### **Conditions cadres pour les prochaines étapes d'ouverture**

La levée des restrictions ne peut être menée à bien que si différentes conditions cadres sont données : d'ici un mois, un certificat COVID devrait être disponible pour les personnes vaccinées, testées et guéries. Les cantons maintiendront le rythme de la vaccination, mais sont néanmoins tributaires des quantités de vaccins promises et du respect des délais de livraison. Ils continueront d'assurer ce que l'on appelle le TTIQ (test, traçage, isolement, quarantaine), bien que les règles de quarantaine devraient être adaptées au statut figurant sur le certificat de vaccination.

Une grande responsabilité incombe cependant aussi aux acteurs tels que les entreprises, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, les organisateurs d'événements culturels et sportifs, les associations ou les établissements d'enseignement. Ceux-ci doivent veiller au respect systématique des concepts de protection afin de ne pas compromettre les libertés acquises. Le point le plus important est la disposition de la population à soutenir des mesures nécessaires, même lorsque l'on est soi-même déjà vacciné. Une transition sûre vers une vie plus normale en dépend.

Renseignements:

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch